



Communauté des communes du  
**Kreiz-Breizh**  
Kumuniezh kumunioù



# Journée « Santé & Environnement »

## Samedi 10 juin 2023

### Village Saint Antoine, Lanrivain (22480)

#### Dossier d'inscription

---

#### Lieu :

Village Saint Antoine, Lanrivain

#### Horaires d'ouverture au public :

Samedi 10 juin de 12h00-18h00

#### Tarif de l'emplacement :

Gratuit

#### Matériel à disposition :

Les exposants sont invités à venir avec le propre matériel  
Electricité disponible, en fonction de l'emplacement

\*\* Depuis 2021, les territoires costarmoricains signataires d'un Contrat Local de Santé proposent des conférences grand public sur différents thèmes en lien avec la santé. Ces dernières ont pour objectif de sensibiliser la population locale et de faire connaître les ressources du territoire en fonction de la thématique retenue.

En partenariat avec le pôle santé du Pays du Centre Ouest Bretagne, le service environnement de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) et le Syndicat Mixte de Kerné-Uhel (SMKU), les RDV de la Santé en Côtes d'Armor feront escale **à Lanrivain, le samedi 10 juin 2023, sur le site de Saint-Antoine**, une propriété communautaire. A cette occasion la thématique des « éco-émotions » sera abordée, s'inscrivant plus généralement dans une journée dédiée à la santé et l'environnement. Ainsi, cette conférence sera notamment suivie d'un temps où l'on proposera plusieurs ateliers répartis sur différents horaires, un forum de professionnel ainsi qu'un marché d'artisans créateurs et producteurs de produits en lien avec la thématique « santé et environnement ». La journée sera clôturée par une prestation artistique en lien avec l'environnement. Durant tout l'après-midi, une buvette sera prévue.

Nous espérons pouvoir attirer plusieurs centaines de personne à cette journée, la communication de l'événement débutera mi-mai. Une conférence de presse sera organisée fin mai/début juin pour promouvoir à nouveau l'événement. \*\*

Pour plus de précisions voici le déroulé provisoire de la journée :

12 h – 14 h 00

**Repas partagé, buvette**

**Marché de productrices, producteurs, artisanes et artisans en lien avec la thématique (miel, baume naturel, livres, sève de bouleau, etc.)**

-

14 h – 15 h 00

**Conférence sur les éco-émotions**

-

15 h 00 – 17 h 30

**Buvette**

**Groupe de parole ou atelier en lien avec la conférence**

**Balade botanique autour des plantes médicinales/comestibles et des usages traditionnels**

**Sortie naturaliste, observation de la biodiversité qui nous entourent**

**Jeunesse : grimpe d'arbre, atelier sur la fabrication de jouet buissonnier, maquillage « nature »**

**Forum des métiers de la santé et de l'environnement**

**Marché de productrices, producteurs, artisanes et artisans en lien avec la thématique (miel, baume naturel, livres, sève de bouleau, etc.)**

-

17h30 – 18h30

**Buvette**

**Spectacle**

---

---

## Marché destiné uniquement aux créateurs et créatrices (à l'exception des ouvrages photographiques et de littérature)

Dossier à retourner avant le 20 mai 2023

à [louise.fusenig@cckb.bzh](mailto:louise.fusenig@cckb.bzh) ou [pps@payscob.bzh](mailto:pps@payscob.bzh)

ou par courrier à Louise Fusenig, CCKB, 6 rue Joseph Penneç, 22110 ROSTRENEN

06 75 58 20 11 ou 02 96 29 18 18

### Entreprise :

Raison Social/Nom.....

Personne responsable à contacter.....

SIRET.....

Adresse.....

Code Postale..... Ville.....

Tél..... Mail.....

Site Web.....

### Demandes spécifiques :

Emplacement (en mètres).....

Description de votre activité :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### Documents à fournir :

- Dossier d'inscription

- Attestation d'assurance de responsabilité civile

- Communications : photos et descriptif de votre activité (par mail : [louise.fusenig@cckb.bzh](mailto:louise.fusenig@cckb.bzh))

---

---

## Droit à l'image

Autorisation à diffuser mon image et l'image de mes produits sur ses supports de communication (site, blog, vidéo, articles de presse, flyers)

- j'autorise  je n'autorise pas

## Règlement

### - Date et horaires d'ouverture au public, montage et démontage -

Installation des stands le samedi 10 juin à partir de 11h00.

Accueil du public de 12h à 17h30. Les créateurs et créatrices sont tenus de tenir leur stand à minima entre 15h et 17h30.

Démontage des stands le 10 juin entre 18 et 19h. Les marchandises et le matériel sont aux frais et aux risques de l'exposant. L'organisation décline toute responsabilité pour tout dommage pouvant survenir lors de la manifestation.

### - Vente sur stand -

Les stands sont concédés à des créateurs/créatrices ou des revendeurs (uniquement pour les ouvrages de photographies et littérature). L'exposant s'engage à être lui-même présent sur son stand ou à se faire représenter par un membre de sa société capable de servir et conseiller le visiteur. Chaque créateur est titulaire des autorisations nécessaires correspondant à son activité et dégage l'organisateur de toute responsabilité. A ce titre, il s'engage à ne vendre que ses créations. L'exposant doit respecter les textes et règlements en vigueur concernant la mise en vente et la consommation de boissons, il en est de même pour toutes annonces et publicités. La vente d'alcool aux mineurs de moins de 18 ans est prohibée et il est interdit de vendre de l'alcool à une personne visiblement en état d'ébriété. Toute animation, promotion ou action commerciale spécifique doit faire l'objet d'une demande auprès de l'organisateur qui se réserve le droit de l'accepter ou non. L'animation musicale ou sonore par l'exposant est interdite. Toute publicité en dehors du stand doit faire l'objet d'une autorisation de l'organisateur.

### - Admissibilité et annulation -

Les organisateurs se réservent le droit de regard sur l'acceptation des exposants. Le choix se fera selon les critères suivants :

- Un maximum de 20 stands
- Un maximum de 5 stands de produits identiques
- Une priorité aux produits locaux

En cas d'acceptation, l'inscription est réputée ferme et définitive et l'exposant ne peut s'y déroger. En cas d'annulation de la part de l'exposant, merci de nous tenir au courant le plus rapidement possible.

---

---

**- Contrat et date limite d'inscription -**

Le dossier d'inscription doit être retourné dûment rempli avant le 20 mai. Après réception de l'inscription, l'organisation adressera un courrier d'acceptation ou de refus aux candidats et candidates.

**- Descriptif et choix du stand -**

Le stand est attribué par l'organisation dès réception de l'ensemble des dossiers à compter du 20 mai. L'emplacement est attribué dans l'ordre des inscriptions.

**- Sécurité / assurance -**

Chaque créateur doit être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages causés aux tiers et dont il est reconnu personnellement responsable. La justification de cette police d'assurance doit être adressée à l'organisateur avec le dossier d'inscription. La surveillance des stands est à la responsabilité du créateur, l'organisateur n'est en aucune façon responsable des vols (marchandises, objets personnels) dont seraient victimes les créateurs. Si un accident quelconque survenait sur les stands (incendie, explosion, dégâts des eaux), susceptible d'entraîner leur fermeture, les sociétés exposantes ne disposent d'aucun recours contre l'organisateur, notamment en ce qui concerne les demandes en dédommagements pour perte de recette, préjudice commercial, etc. D'une façon générale, l'organisateur décline sa responsabilité pour tout incident, indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la manifestation et provoquant un préjudice quelconque aux créateurs. Le gardiennage n'est pas assuré pendant le montage et le démontage. Il appartient à chaque exposant d'exercer un contrôle vigilant sur ses propres matériels ou possessions pendant les heures d'ouverture au public, et pendant le montage et démontage des stands.

**- Acceptation des dispositions générales -**

En signant son dossier d'inscription, l'exposant s'engage à respecter l'ensemble des dispositions générales, les conditions de vente du dossier d'inscription et les divers règlements complémentaires jugés utiles par l'organisateur. Il s'engage aussi à respecter l'ensemble des prescriptions réglementaires en vigueur, notamment la législation du travail, de la sécurité, de l'hygiène, l'accès aux personnes en situation de handicap, les règles des débits de boissons, etc.

Date :

Nom et Signature du créateur/revendeur :

Signature :

Dossier à retourner avant le 20 mai 2023 à [louise.fusenig@cckb.bzh](mailto:louise.fusenig@cckb.bzh) ou par courrier à :  
CCKB -Service environnement - Louise Fusenig  
6 rue Joseph Pennec  
22110 Rostrenen

---